

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Gérard CLEMENT, Adjoints, Jean-Luc PARIS, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Catherine DORMOY, Laurent LE GUEN, Chantal CLAUDEL, Murielle FRANCOIS, Vincent, PETREQUIN Jean-Philippe CLEMENT, Patrick FAUCOGNEY, Maurice MARTIN - Conseillers.

Excusés: Mmes MM. Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Blaise-Samuel BECKER, Gabriel VEJUX, Rémi ENDERLIN

* * * * *

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs qui lui été transmis.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale d’Opposition de Droite demande la parole et déclare :
« Monsieur le Maire, les Conseils Municipaux sont trop souvent perturbés par des coupures de paroles incessantes de votre part vis-à-vis du groupe d’Opposition de Droite (entre autres), des marques de misogynie voire des réflexions désobligeantes à notre égard, ce qui a pour effet d’allonger les débats et de créer une ambiance délétère.

En conséquence, si une telle situation persiste, notre groupe de droite quittera la séance autant de fois que nécessaire. »

Le Maire soumet à l’approbation de l’Assemblée le procès-verbal de la précédente séance.

Catherine DORMOY – Conseillère Municipale d’Opposition de Droite souhaite que son intervention soit reprise dans son intégralité.

Le Maire répond que si Mme DORMOY communique son intervention, elle sera reprise.

Jean-Philippe CLEMENT – Conseiller Municipal demande que les prénoms des conseillers soient bien toujours précisés dans les interventions retranscrites et indique qu’il fait désormais partie de l’Opposition de Droite.

Anne-Marie BOUCHE relève qu’en ce qui concerne la motion proposée par M. LAZAR relative à la loi Blanquer, tous les conseillers municipaux ont voté. Il y avait 17 voix pour. Par contre dans le compte-rendu il est précisé « les votes se sont exprimés dans la plus grande confusion ce qui ne permet pas le décompte des voix ». C’est un mensonge.

Pour cette raison son groupe n’approuvera pas ce document.

Lors de la dernière séance Mme BOUCHE avait posé une question concernant le panneau apposé devant le local des Témoins de Jéhovah, M. le Maire avait répondu que les services iraient voir sur place. Qu’en est-il ?

Le Maire informe avoir rencontré récemment le responsable de cette association qui lui a indiqué, que le panneau et les emplacements de stationnement seraient implantés essentiellement sur un terrain privé. Toutefois cette information est à vérifier.

Rémy BANET déclare « Cela signifie par conséquent que la Ville aurait goudronné un terrain privé. Cela m’intéresse, devant chez moi j’aimerais bien que cela soit fait. »

Gilles LAZAR revient sur le compte rendu de la précédente séance qui doit être approuvé et indique que les membres du Front de Gauche et Républicain ont décidé d’offrir au Maire un sonotone, car il semblerait selon eux, que M. BURKHALTER ait des problèmes d’audition. M. Gilles LAZAR tient à rappeler les faits : M. le Maire a appelé sa majorité à voter contre la motion proposée par le Front de Gauche et Républicain. Il y a eu 6 voix contre, 17 voix pour et le reste de l’Assemblée s’est abstenu. Par conséquent cette motion aurait dû être adoptée.

Pour les membres du Front de Gauche et Républicain il n’y a pas eu de confusion. D’ailleurs même la presse locale a relayé ce vote.

Depuis, M. LAZAR a saisi le Tribunal Administratif. Il y aura par conséquent appel à des témoignages. Toutefois, une chance est laissée ce soir pour modifier le compte-rendu, qui s'il n'est pas modifié, constituera une atteinte très grave à la vérité et à la démocratie.

Le Maire répond que le procès-verbal peut être démenti, c'est un droit et fait observer que M. Gilles LAZAR a l'habitude de saisir la justice pour des peccadilles.

Fernand BURKHALTER rappelle qu'une motion sur ce sujet avait déjà été votée, la seconde motion n'aurait pas dû être soumise à un vote. Dans la confusion la plus totale, le Maire a constaté qu'il était dans l'impossibilité de décompter les voix.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain fait remarquer que le Maire donne toujours la parole prioritairement aux conseillers placés en face de lui au détriment de ceux placés sur le côté.

Elle ajoute qu'un compte-rendu de conseil municipal doit refléter ce qui est dit lors de la séance, ce qui est loin d'être le cas pour le procès-verbal en question.

Le Maire répond que si des modifications sont transmises, elles seront reprises dans le compte-rendu de la présente séance. Il n'y a aucun souci.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité compte tenu de 10 abstentions du Front de Gauche et Républicain et de l'Opposition de Droite.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°1 : Présentation du bilan des Comités Consultatifs de Quartier**

Le Maire informe que Mme PORTAZ – Déléguée du Comité de Quartier Est a eu un empêchement et ne pourra donc pas présenter le bilan de ce comité.

Mme MORAS donne lecture du bilan- d'activité du Comité Consultatif de Quartier Ouest.

« 15 membres, très assidus, constituent le bureau du comité de quartier ouest, sans oublier les deux Elus représentant la Municipalité. Il se réunit une fois par trimestre.

Différents sujets sont abordés, concernant la sécurité, les travaux et également des sujets qui font la vie de notre quartier.

Résumé des réalisations :

- Pose d'un panneau STOP rue Georges Tournu, Route de Byans ainsi que rue Charles Canel
- Un trottoir réalisé en face de la rue Aristide Briand en face du cimetière de St Valbert : endroit dangereux pour les piétons
- Suppression d'un passage piétons en face d'un cabinet d'assurance rue De Lattre de Tassigny
- Réalisation d'escaliers et pose d'une rampe au cimetière de St Valbert car accès difficile pour les personnes âgées
- Mise en place d'un radar pédagogique avenue de St Valbert car de nombreux riverains se plaignent de vitesses excessives. Après vérification, les excès de vitesse sont peu nombreux
- Traçage d'un passage piétons entre la rue des Acacias et le Chemin du Petit Bois

Nous sommes conscients que nos doléances étant nombreuses et variées, toutes ne peuvent aboutir, dans tous les cas la Municipalité nous en donne les raisons.

Pour exemple :

- Demande de certains riverains du Chemin dit de Sous Pied Levé d'ouvrir la porte de la fontaine pour prendre de l'eau. Réponse : pas envisageable pour des raisons de sécurité
- Demande d'éclairage du Chemin dit de Sous Pied Levé. Réponse : pas d'éclairage prévu à cet endroit.

Par contre, je vous demande M. le Maire s'il vous serait possible de mentionner dans le prochain bulletin municipal les noms/prénoms et adresse des délégués des comités de quartiers, car en qui concerne le quartier Ouest, de nombreux habitants ne savent pas à qui s'adresser et je suppose qu'il en est de même pour les deux autres quartiers. Merci d'avance. »

Le Maire répond que le prochain bulletin est prévu pour l'automne.

Anne-Marie BOUCHE demande pourquoi il n'a pas été répondu positivement à la demande d'éclairage du Chemin dit de Sous Pied Levé.

Claudine MORAS explique que ce chemin abrite seulement 3 maisons et qu'il y a des réverbères aux alentours.

Anne-Marie BOUCHE indique qu'il n'y a pas de représentants de l'Opposition de Droite aux comités de quartiers. C'est dommage, son groupe avait recensé des doléances.

Gilles LAZAR fait part du sentiment des comités de quartiers qui peuvent parfois se sentir abandonnés et félicite les délégués pour le travail effectué.

M. Roland SCHLIENGER présente le bilan du comité de quartier centre :

« Travaux réalisés ou en cours d'être réalisés :

- Rue Jean Moulin et Impasse des Tulipes : l'enrobé a été effectué
- Parking de la Tour du Château : en cours
- Zone 30 jusqu'à la fontaine du Savourot : réalisée
- Sécurité City Stade de la rue des Polognes : vidéo surveillance installée
- Trottoir rue des Aulnes : enrobé fait
- Voitures tampons ou garées sur trottoirs : signalées à la Police et au CLS
- Rebouchage de trous, nettoyage des grilles, écoulements des eaux pluviales

Questions en attente :

- Parking rue Gaulier
- Parking rue Gremillot
- Passage piétons rue Tassigny devant le CIAL
- Stationnement des Témoins de Jéhovah les jours d'offices

Il remercie M. le Maire qui quand son emploi du temps le permet participe aux échanges, ainsi que Mme Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et M. Yves GERMAIN tous deux représentants de la Municipalité pour leur présence à toutes les réunions du quartier centre, soit environ tous les 3 mois hors période de vacances.

M. SCHLIENGER remercie également les services de la Ville : voirie, fleurissement, car avec eux notre ville est propre, bien fleurie et toujours attractive. »

Le Maire rappelle les réunions publiques auxquelles les comités de quartiers ont été conviés concernant les travaux menés à Héricourt, ceci pour associer les habitants le plus largement possible aux projets héricourtois : avenue de St Valbert, Faubourg de Belfort et concernant le Parc Urbain de la Lizaine. A chaque fois un consensus a pu être trouvé.

Il remercie les personnes impliquées dans ces comités. Toutes les demandes n'ont pas une réponse positive, les délégués doivent relayer ce côté négatif ce qui n'est pas gratifiant.

Fernand BURKHALTER constate que beaucoup d'améliorations ont été apportées suite aux réclamations transmises par les comités de quartiers. C'est très intéressant d'avoir leur concours quant à la vie quotidienne.

En ce qui concerne le quartier Est, Mme PORTAZ n'a pas trouvé un représentant disponible au sein du comité pour présenter le bilan. Si Yves GERMAIN avait été présent, peut-être aurait-il lu ce compte-rendu, mais hélas il est absent. Le bilan du comité sera diffusé en annexe au procès-verbal de la présente séance.

Sylvie DAVAL constate que le comité de quartier Est est bien souvent oublié lors des réunions. Elle constate également que l'on ne voit jamais M. le Maire dans la rue des Fleurs et pense que M. BURKHALTER craint les réclamations. Elle indique par ailleurs avoir signalé la présence de voitures ventouses qui sont toujours là.

Le Maire réagit et indique que la rue des Fleurs a été visitée en priorité, compte tenu d'une part d'un aménagement dans cette rue et d'autre part dans le cadre du dispositif « Héricourt en marchant ». D'ailleurs à cette occasion, un ralentisseur a été demandé, les services ont répondu très rapidement.

Sylvie DAVAL observe que M. Philippe BELMONT qui habite la rue voisine de la rue des Fleurs, n'a pas vu M. le Maire non plus.

Fernand BURKHALTER répond que la rue Apollinaire n'a pas été visitée, par contre la rue Victor Hugo et la rue Paul Eluard l'ont été en « porte à porte ». Toutes les rues ne peuvent être incluses dans le programme en même temps.

Sylvie DAVAL déclare « énormément de travaux sont effectués sur des parkings privés alors que M. le Maire avait bien indiqué qu'il n'était pas encore en campagne pour les élections municipales ».

Le Maire répond qu'effectivement la campagne pour les élections municipales n'a pas débuté, cependant les travaux de voirie sont toujours effectués avec de grands moyens, en fonction des demandes et des priorités fixées. A ce titre, un logiciel sera bientôt mis en place avec le concours de La Poste pour déceler encore les manques.

Laurent LE GUEN indique qu'il était présent lors de la réunion du comité de quartier ouest. Il avait été demandé de positionner un banc dans le petit parc devant la résidence des personnes âgées.

Le Maire répond qu'un banc ne sera pas installé à cet endroit, pour éviter les incivilités et les nuisances. La problématique des bancs est compliquée. Les bancs sont parfois demandés et ensuite nous sommes sollicités pour les enlever car ils génèrent des rassemblements qui occasionnent des incivilités.

Anne-Marie BOUCHE signale qu'en soirée elle a pu constater qu'une voiture de marque AUDI a traversé la place devant la Salle Wissang à toute allure. Elle a exprimé son mécontentement aux jeunes en question mais n'a pas eu le temps de noter les numéros de plaques d'immatriculation. Il faudrait remettre la borne qui fermait cet espace pour le sécuriser.

Le Maire répond que l'espace est équipé de caméras, un visionnage peut être effectué après un dépôt de plainte.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe étant retenue au Conseil Départemental, en attendant son arrivée le Maire décide d'évoquer directement le rapport numéro 3.

▪ **RAPPORT N°3 : Refus de transfert de la compétence eau potable et assainissement à la CCPH**

Le Maire expose que la loi dite NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015, avait prévu le transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau potable et assainissement à effet du 1^{er} janvier 2020.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 assouplit les modalités de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, en prévoyant que les communes membres de la communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de ces 2 compétences ou de l'une d'entre elles au 01/01/2020, dans la mesure où avant le 30 juin 2019, au moins ¼ des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 1/5 de la population totale, délibèrent en ce sens par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019.

En effet, si une minorité de blocage d'au moins ¼ des communes de la CCPH représentant au moins 1/5 de la population est atteinte, le transfert obligatoire à la communauté de communes sera reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, après un échange de vue entre les Maires exprimé en exécutif communautaire, il ressort une volonté très majoritaire de ne pas transférer à la CCPH au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau. La Ville d'Héricourt a notamment précisé à ce titre qu'elle n'entendait pas cautionner une augmentation inévitable du prix de l'eau du Syndicat de Champagny compte tenu de son niveau d'endettement. Il est donc proposé de reporter au 1^{er} janvier 2026 ce transfert de compétence.

Pour ce qui est de la compétence assainissement, la position de la Ville d'Héricourt est plus contrastée quant au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes. En effet, trois aspects rentrent en ligne de compte :

- La vétusté des stations d'épuration et la nécessité de réaliser des travaux importants
- L'impact du transfert de cette compétence sur le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)
- L'attente des conclusions de l'étude menée sur le sujet par le cabinet KPMG

Une période d'observation s'avère nécessaire avant toute prise de décision définitive. Il n'est pas exclu qu'un nouveau questionnement intervienne à échéance 2021-2022. Dans l'immédiat, la Ville d'Héricourt ne souhaite pas transférer cette compétence au 1^{er} janvier 2020 mais ne l'exclut pas pour autant à moyen terme.

Aussi, Il est proposé de refuser le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au 1^{er} janvier 2020. La décision du Conseil Municipal donnera lieu à la rédaction de deux délibérations : une pour l'eau et une seconde pour l'assainissement.

Le Maire ajoute que l'eau est un bien commun. Il faut que les ressources et les dépenses soient partagées « on ne va pas lancer des guerres de l'eau ». La Ville d'Héricourt ne veut pas transférer la compétence eau compte tenu de la hausse du prix de l'eau au Syndicat de Champagny, prix de l'eau qui est actuellement plus élevé qu'à Héricourt. Qui plus est, ce syndicat est endetté pour 8 millions d'euros, alors que le budget Eau de la Ville d'Héricourt est excédentaire de 1,5 million euros.

Sylvie DAVAL fait remarquer que la Ville compense la hausse des prix de VEOLIA.

Fernand BURKHALTER répond que VEOLIA n'augmente pas ses tarifs, le prix de l'eau a diminué de 25% à Héricourt.

Catherine DORMOY demande si M. le Maire est « pour » la loi NOTRe ?

Le Maire répond que oui.

Catherine DORMOY déclare que les zones rurales se désertifient à cause de la loi NOTRe et demande qui est au comité de bassin ? Il semblerait qu'il y ait également des personnes privées comme VEOLIA ou SUEZ. La loi NOTRe qui commande la désertification des villages absorbés par les communes nouvelles, va également absorber la compétence eau au profit des personnes privées. En 2026 il n'y aura plus de syndicats intercommunaux pour gérer ce type de compétences. On va privatiser l'eau et les prix vont augmenter. C'est un gros problème.

Fernand BURKHALTER indique ne pas partager ce point de vue mais ne souhaite pas faire de commentaires.

Le rapport est voté à la majorité compte tenu d'une voix contre de Mme Catherine DORMOY.
--

* * * * *

Mme PEQUIGNOT et M. Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse, rejoignent la salle des débats.

▪ **RAPPORT N°4 : Renouvellement urbain du quartier des Chenevières – Demande de subventions**

Le Maire expose que dès 1998, la Ville d'Héricourt et HABITAT 70, conscients de la nécessité de repositionner le quartier des Chenevières au sein de la Ville d'Héricourt, de restructurer et de dédensifier les espaces ont souhaité s'engager dans un programme de renouvellement urbain.

Parallèlement à une mission de maîtrise d'œuvre sociale, des études d'architecture et d'urbanisme avaient été diligentées afin de définir les objectifs à atteindre, concentrés sur les axes suivants :

Mieux inscrire le quartier dans la Ville

- en le reliant aux quartiers limitrophes,
- en confortant les chemins piétons,
- en intégrant les problèmes des transports urbains,
- en implantant des équipements pouvant attirer un public extérieur au quartier.

Donner un sens et une logique aux espaces libres du quartier

- En prenant en compte l'impact des démolitions d'immeubles,
- En créant un maillage des rues à l'échelle du quartier et en relation avec les immeubles desservis,
- En hiérarchisant et requalifiant les espaces publics,
- En différenciant et limitant les espaces publics des espaces privatifs de pied d'immeubles appropriables par les locataires.

C'est ainsi qu'au cours de ces 19 dernières années, de nombreuses réalisations ont vu le jour :

- Démolition et reconstruction d'immeubles et de garages
- Organisation, amélioration des pieds d'immeuble des logements collectifs
- Construction d'équipements collectifs et de services

- Sécurisation des automobilistes et des piétons
- Action en faveur de l'environnement

Dans la continuité de ce qui a été entrepris et dans le respect des objectifs initiaux, la Ville d'Héricourt entend poursuivre son action de valorisation sur le périmètre de ce quartier axée sur l'aménagement des espaces publics, le développement du lien social, la protection de l'environnement.

Une étude, dont vous trouverez ci-joint les premiers éléments, a donc été confiée au Cabinet Itinéraires Architecture afin d'analyser la situation et d'élaborer des propositions d'aménagement. Les axes prioritaires d'actions s'orientent vers :

- La réhabilitation de l'existant (aires circulées par les piétons et les voitures, stationnement...)
- La création et l'habillage des voiries, des cheminements et des espaces verts
- L'insertion dans le périmètre d'actions de l'aire de jeux de la Roseraie pour en faire l'Aire de jeux du Quartier

Ces travaux seront réalisés en 2 phases échelonnées sur trois exercices budgétaires pour un montant global de 600 000 €HT auxquels s'ajoutent le coût de l'étude de 25 000 € HT.

Cette opération s'inscrivant dans la politique d'accompagnement de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif « Renouvellement urbain dans les quartiers d'intérêt régional et local » pour lequel une convention tripartite (Conseil Régional/CCPH/Ville d'Héricourt) a été signée en Novembre 2017, il est demandé l'Assemblée :

- d'approuver le programme ainsi que le plan de financement ci-dessous
- d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi qu'au titre du FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES en €HT	625 000	
• Travaux	600 000	
• Honoraires	25 000	
RECETTES	625 000	
▪ Région Bourgogne Franche-Comté	312 500	50 %
▪ FEDER	187 500	30 %
▪ Autofinancement Ville d'Héricourt	125 000	20 %

Sandrine PALEO – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain observe que le projet présenté s'inspire très largement du projet initial. Une étude a donc été commandée pour refaire ce qui avait déjà été élaboré auparavant, qui plus est par le même cabinet.

Le Maire répond qu'une mission de maîtrise d'œuvre est obligatoire pour ce type de projet et se dit heureux de pouvoir financer 600 000€ de travaux pour le quartier sensible des Chenevières en vue d'améliorer les voiries, les espaces publics et l'éclairage public. Il remercie l'Europe et la Région qui vont apporter une aide financière à hauteur de 80%.

Gilles LAZAR déclare qu'effectivement beaucoup de choses ont été faites depuis 20 ans sur ce quartier. Il insiste sur la présence des gardiens d'immeubles ce qui n'était pas le cas il y a 25 ans ainsi que sur le rôle des commerçants, notamment celui de la pharmacie. Néanmoins M. LAZAR estime qu'on est encore loin du compte, « c'est un quartier qui souffre, c'est un quartier où le taux de chômage est plus important qu'ailleurs. Il faut être un peu critique sur ce qui est fait par les cabinets d'architecture, sur ce projet nous sommes un peu dans la redite. Nous avons perdu 10 ans sur ce quartier ».

Fernand BURKHALTER répond que des efforts conséquents ont été réalisés aux Chenevières notamment l'implantation de services publics. Le premier d'entre eux a été l'antenne HLM, ensuite le Centre Médico Social qui rayonne jusqu'à Villersexel, les écoles très entretenues avec des locaux les mieux dotés de la région Franche-Comté. Plus récemment, un pôle périscolaire a été installé à l'école Ploye tandis qu'aujourd'hui un pôle définitif va être créé sur le quartier pour un coût de 500 000€ financés à 80% par des subventions publiques. Cette création vise à compléter le pôle périscolaire Cadet Roussel. C'est un plus pour le quartier des Chenevières où désormais une trentaine d'enfants fréquentent régulièrement la cantine ce qui n'était pas le cas auparavant. 50 à 60 repas sont servis tous les midis aux Chenevières. C'est un réel progrès.

Sylvie DAVAL revenant sur les honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre, fait observer que la Ville paie à chaque fois des honoraires pour le même projet sur ce quartier.

Le Maire rétorque que les 600 000€ de travaux prouvent bien que le projet n'est pas identique au précédent.

Sylvie DAVAL aurait souhaité un récapitulatif des honoraires versés pour des études sur le quartier des Chenevières.

Fernand BURKHALTER fait remarquer que ce quartier a vieilli, ses espaces de jeux, ses cheminements piétons. Le renouvellement urbain est une action incessante. Toutes les villes dotées d'un quartier d'habitat social programment des actions de renouvellement urbain régulièrement.

Sylvie DAVAL insiste sur le fait que le projet est modifié à la marge par rapport à l'étude précédente, ceci pour un coût de maîtrise d'œuvre de 25 000€. Quelques travaux de voirie ou autres seront effectués avant les élections municipales afin qu'ils soient vus, et encore Mme DAVAL se demande ce qui pourra être réellement réalisé d'ici 2020.

Le Maire répond que l'an dernier quelques parkings et quelques voiries ont été réalisés, sans subventions. Les fonds européens viendront aider financièrement à hauteur de 30% ce nouveau projet, tout comme pour le Champ de Foire, réalisation que Mme Sylvie DAVAL avait critiqué à l'époque et que tout le monde salue désormais.

Sylvie DAVAL précise qu'elle n'a jamais critiqué l'Europe. Concernant le parking du Champ de Foire, elle souhaitait qu'il soit réalisé correctement, pas uniquement avec de l'enrobé.

Le Maire se dit surpris que Mme DAVAL critique l'utilité du parking en question, ce à quoi **Mme DAVAL** répond que c'était surtout « l'utilité du parking pour la Sté HERMES » qui la dérangeait.

Fernand BURKHALTER estime que le projet de renouvellement urbain des Chenevières est un beau projet qui peut bénéficier de subventions au titre de quartier sensible contrairement à certains autres.

Catherine DORMOY demande quel résultat, à ce jour, ont été enregistrés grâce aux projets menés depuis 40 ans sur ce quartier ? Quels sont les résultats quant à l'individu, le repli ? Ce projet est un saupoudrage pour acheter la paix sociale. Requalifier les bâtiments et les espaces ne change rien à la situation des populations qui résident sur ces quartiers sensibles.

Anne-Marie BOUCHE se dit ennuyée que certains quartiers soient complètement abandonnés, comme le quartier des Dolfuss. « Cela sent un peu les élections municipales ».

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions de l'Opposition de Droite et M. J.Philippe CLEMENT).

* * * * *

▪ **RAPPORT N°2 : Tarifs publics 2019/2020 Centre Simone Signoret et manifestations culturelles**

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe expose que comme chaque année à pareille époque, il vous demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'évolution **des tarifs des services publics dont l'application** correspond à l'année scolaire.

Le premier point de ce rapport concerne les tarifs du Centre Socioculturel Simone Signoret qu'il est proposé de maintenir au même niveau que ceux de l'année dernière.

Il est rappelé que les tarifs des « **Activités Clubs** » divisés en trois catégories (A, B et C selon les prestations fournies) sont assis sur les revenus des familles et déterminés en fonction des tranches de quotient familial servant de base de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les tarifs des « **Centres de Loisirs Sans Hébergement/Action famille/Sortie ponctuelles** » sont maintenus. La situation financière des familles est prise en compte par le biais des bons vacances.

Les tarifs de la **carte d'usager, prestations diverses** (vente de boissons, friandises, repas...) et **consultation Internet** restent également à leur valeur 2018-2019.

A noter qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, **sur proposition de Mme Catherine FORTES – Conseillère Municipale la Carte Avantage Jeunes**, d'un coût de 8 € sera offerte par la Ville d'Héricourt. Cette carte

destinée aux jeunes de moins de 30 ans permet de découvrir la culture, le sport et de bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

Le Maire complète le propos de la Première Adjointe en faisant remarquer le maintien des tarifs municipaux à même niveau tandis que la masse des subventions aux associations a été augmentée de 8 à 9% pour 2019.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture, présente le second point de ce rapport qui concerne les tarifs des manifestations culturelles

Le dernier ajustement étant intervenu en 2015 et il est proposé de maintenir ces tarifs à leur valeur 2018-2019

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°5 : Copropriété 13 rue de la Tuilerie - dissolution**

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux expose que la Commune d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sont copropriétaires du bien situé 13 rue de la Tuilerie.

Suite à la démolition d'une partie du site réalisée à la fois par la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes, il a été décidé de procéder au réaménagement de la totalité de cet espace. La Communauté de Communes conservant la partie composée des bâtiments artisanaux ainsi que de l'emprise du nouveau bassin d'apprentissage. La Ville d'Héricourt gardant, pour sa part, la propriété des terrains nus.

A cet effet, un plan de division en fonction des millièmes de chacun, soit 440 millièmes (6 615 m²) pour la Ville d'Héricourt et 560 millièmes (8 418 m²) pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, a été établi par un géomètre.

C'est ainsi que réunis en Assemblée Générale extraordinaire le 03 septembre 2018, les copropriétaires ont validé le plan de division et confirmé leur décision de mettre fin à la copropriété.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la dissolution de cette copropriété, conformément au plan de géomètre, en autorisant Monsieur le Maire, à signer l'acte de scission correspondant.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°6 : Subventions exceptionnelles**

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales propose à l'Assemblée de voter les subventions suivantes :

⇒ Amis de l'Hôpital – Trévenans

Par courrier en date du 19 Avril, l'association « Les Amis de l'Hôpital » dont le siège social est à Trévenans, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de la soutenir dans ses actions dans les différentes unités de l'Hôpital Nord Franche-Comté.

Par ses interventions, elle apporte réconfort et bien-être aux patients et résidents en organisant des divertissements très appréciés et attendus (visites hebdomadaires, goûters, parenthèses musicales, sorties, après-midi à thème).

Il est proposé de lui attribuer un soutien financier d'un montant de 300 €.

⇒ Amis du CMPR – Hôpital Bretegnier Héricourt

Dans un souci d'équité, la subvention annuelle d'un montant de 102 € attribuée aux Amis du CMPR Bretegnier sera abondée de 200 €. Cette association œuvre en direction des patients (soutien moral et matériel) présents dans l'établissement. Elle compte environ 210 membres, patients ou ex-patients.

Les fonds récoltés lui permettent l'organisation d'un loto, l'achat de livres et de DVD pour la bibliothèque, le financement de matériels divers et de cadeaux de Noël ainsi que l'organisation d'ateliers

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education propose à l'Assemblée de voter l'attribution des suivantes :

⇒ Pôle Enfance ADAPEI

Dans le cadre des activités pédagogiques proposées aux enfants qu'il accueille, le Pôle Enfance de l'ADAPEI d'Héricourt organise une manifestation sportive au Stade du Mognot le 4 Juillet prochain.

Destiné à favoriser le vivre-ensemble, trois classes de l'Ecole A.Borey, soit 92 élèves, sont associées au projet.

Le budget présenté pour l'achat de fournitures sportives, de denrées, de matériel pour l'atelier sérigraphie pour la confection de diplômes) est de 350 € et la Ville d'Héricourt est sollicitée à hauteur de 50%.

Il est proposé d'acquiescer à la demande du Pôle Enfance en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 175 €.

⇒ Olympiades de Physique et de Mathématiques

Un groupe de 5 élèves de Terminale S au Lycée Louis Aragon a remporté la première place aux Olympiades Nationales de Physique 2019. Dans la continuité de cet événement, un partenaire organise à destination des finalistes une académie d'été d'expérimentation informatique et mathématique de deux semaines à Oxford (Royaume Uni). Afin de défendre leur titre au niveau mondial et afin d'enrichir son cursus, un élève héricourtois du groupe souhaite participer à cette formation dont les frais de participation sont de 1 475 € (hors transports et dépenses courantes).

Afin de mener à bien ce projet, cet élève sollicite l'attribution d'un soutien financier qui lui permettrait de participer aux Olympiades du 6 au 18 Juillet 2019. Il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Anne-Marie BOUCHE estime les sommes versées à ces organismes insignifiantes par rapport aux 14 600€ donnés aux Sports Généraux.

Le Maire précise que la Ville versera 500€ pour un seul élève qui a souhaité partir à Oxford.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°7 : Taxe locale sur la publicité extérieure – fixation des tarifs 2020**

Martine PEQUIGNOT expose que l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Par délibération en date du 03 Octobre 2008, notre collectivité a décidé d'appliquer cette taxe au tarif maximum de référence de droit commun avec exonération des dispositifs publicitaires inférieurs à 12m².

Il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous pour une entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2020.

TARIFS MAXIMAUX DE BASE (par m ² , par an et par face)		
Type de dispositif	2020	Rappel 2019
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m ²	16.00 €	15.70 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	32.00 €	31.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m ²	48.00 €	47.10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m ²	96.00 €	94.20 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	32.00 €	31.40 €
Enseignes à partir de 50 m ²	64.00 €	62.80 €

Rémy BANET déclare : « vous manquez de cohérence. Vous mettez le tarif maximum concernant cette taxe alors que par ailleurs vous êtes un fervent défenseur des entreprises et des commerces. »

Anne-Marie BOUCHE indique que son groupe est contre l'augmentation de cette taxe et votera par conséquent contre le rapport.

Le Maire précise que cette taxe vise surtout les grandes enseignes, les petits commerces en étant exonérés.

Le rapport est voté à la majorité compte tenu de 5 voix contre de l'Opposition de Droite et M. J.Philippe CLEMENT et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

▪ **RAPPORT N°8 : Vidéo protection – autorisation de signature de la convention à intervenir avec la CCPH et le SYTEVOM**

Christophe GODARD – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité expose que La Ville d'Héricourt héberge sur son dispositif de vidéo surveillance enregistreur, les images des caméras implantées, à son initiative ou à celle de la Communauté de Communes ou du SYTEVOM.

La CCPH, le SYTEVOM et la Ville, sont chacun en ce qui le concerne, propriétaires des caméras installées sur les bâtiments ou installations leur appartenant. Chaque caméra a fait l'objet au préalable d'une autorisation délivrée par la Préfecture.

Les images sont enregistrées et stockées pendant 1 mois sur un disque dur et peuvent être visionnées en Mairie par du personnel municipal dûment habilité, sur réquisition officielle des services de police ou de gendarmerie.

Un contrat de maintenance préventive du logiciel a été passé à effet du 01/01/2019, avec la Société VIATECH SOLUTIONS pour les missions suivantes :

- la mise en place d'un logiciel de supervision SNMP pour la veille technologique
- La mise en place d'une hot line technique et de télémaintenance avec une assistance téléphonique
- une maintenance préventive vidéo et une visite annuelle préventive au niveau des caméras et de l'enregistreur

Les coûts financiers induits tant par la maintenance préventive que suite à une panne du logiciel de vidéosurveillance enregistreur, seront répartis selon le nombre de caméras pour chacune des structures au 1^{er} janvier 2019, soit 38 caméras à cette date.

Pour l'année 2019, le montant total de la maintenance préventive est de 5 400€ HT selon la répartition financière fixée au prorata du nombre de caméras au 01/01/2019 :

ETABLISSEMENT	NOMBRE DE CAMERAS	%	PARTICIPATION FINANCIERE
Ville d'Héricourt	22	58%	3 132€ HT
CCPH	11	29%	1 566€ HT
SYTEVOM	5	13%	702€ HT
TOTAL	38	100%	5 400€ HT

Il demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite à intervenir à cet effet, entre la Ville d'Héricourt, la CCPH et le SYTEVOM.

Cette convention sera revue par voie d'avenant chaque année, en fonction de la variation du nombre de caméras ainsi que du coût du contrat de maintenance.

A noter qu'à ce jour notre dispositif héberge 44 caméras implantées sur les sites suivants :

- Centre Simone Signoret
- Skate park
- Rue De Gaulle
- City Stade des Polognes
- Salle Wissang
- Musée Minal
- Gymnase André Girard
- Périscolaire Cadet Roussell
- Communauté de Communes
- Médiathèque
- Ecole de Musique
- Gymnase Champ de Foire
- La Cavalerie
- La déchetterie
- La Halle Marcel Cerdan et le Dojo

Le bassin d'apprentissage, l'aire de jeux de St Valbert, l'espace Jean Ferrat aux Chenevières et le parc urbain de la Lizaine vont être équipés prochainement.

Anne-Marie BOUCHE demande qui est habilité en Mairie à visionner les images ?

Le Maire répond que 3 agents sont habilités ainsi que lui-même.

Anne-Marie BOUCHE fait part d'une anecdote survenue il y a à peu près 3 ans concernant une indiscretion à propos du visionnage des images de la part d'un agent municipal à la sortie d'un des cours qu'elle dispense

Le Maire répond qu'il a toute confiance en ses agents qui sont très respectueux du devoir de réserve.

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°9 : Demandes de subventions au titre de la DETR pour l'installation de dispositifs de vidéo protection : parc urbain de la Lizaine et aire de jeux quartier de St Valbert**

Sébastien MANCASSOLA expose que ces nouveaux programmes font suite à ceux entrepris depuis 2013 aux abords des bâtiments et installations publics à savoir :

- Centre Socioculturel Simone Signoret et Complexe sportif Marcel Cerdan
- Ecole de Musique, Musée Minal, Salle Wissang, Champ de Foire, Roseraie, Cavalerie et Hôtel de Ville
- Espace Jean Ferrat

l'objectif étant la prévention des atteintes aux biens et la sécurité des personnes fréquentant ces installations.

PARC URBAIN DE LA LIZAINE

Dans ce cadre, le Parc urbain de la Lizaine se verra doté d'un dispositif de vidéoprotection qui prendra place sur 2 mâts situés de part et d'autre du site.

Cinq caméras seront installées à une hauteur de pose comprise entre 6 et 8 mètres, avec projecteur infrarouge pour une vision nocturne jusqu'à 50 mètres.

Le coût prévisionnel de l'installation est de 8 900 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES en €HT	8 900.00	
• Installation système vidéoprotection	8 900.00	
RECETTES	8 900.00	
▪ Etat DETR	4 450.00	50 %
▪ Autofinancement Ville d'Héricourt	4 450.00	50 %

AIRE DE JEUX QUARTIER DE SAINT VALBERT

L'aire de jeux située à Saint Valbert ne dispose pas à l'heure actuelle de système de vidéoprotection.

Deux caméras prendront place sur un mat de 12 mètres afin de balayer l'aire de jeux et ses abords, l'alimentation électrique pouvant être prise à l'entrée du site.

Outre la fourniture et la pose du système de vidéoprotection, sont à prévoir la fourniture et pose du mât support des deux caméras, du câble pour amener l'électricité permanente au mât depuis l'entrée du parc. Les fourreaux souterrains sont déjà en place.

Il est prévu d'envoyer le signal vidéo vers le serveur situé à l'Hôtel de Ville depuis le city stade en passant par l'immeuble situé Rue G.Bretegnier sous réserve de l'accord d'Habitat 70 pour la pose d'une antenne relais.

Le coût prévisionnel pour l'installation de cet équipement est de 10 743 €HT.

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES en €HT	10 743.00 €	
• Installation système vidéoprotection	4 743.00 €	
• Travaux (fourniture et pose mât, branchement électrique, câble...)	6 000.00 €	
RECETTES	10 743.00 €	
▪ Etat DETR	5 371.50 €	50 %
▪ Autofinancement Ville d'Héricourt	5 371.50 €	50 %

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'approuver les programmes ci-dessus ainsi que leurs plans de financement, étant entendu qu'ils seront autofinancés si les soutiens escomptés s'avéraient être inférieurs aux montants sollicités.
- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'Etat ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de ces installations.

Gilles LAZAR déclare que depuis l'installation de la vidéo surveillance environ 200 000€ ont été dépensés à ce titre. Le dispositif ne semble toutefois pas efficace. A titre d'exemple il y a eu une intrusion dans le dojo il y a deux jours, les caméras n'ont eu aucun caractère dissuasif.

A la salle Wissang il y a 2 caméras ce qui n'a pas empêché que tout le côté gauche de ce bâtiment soit tagué.

Ces caméras souvent ne fonctionnent pas et coûtent cher. Ce sont 200 000€ d'argent public qui auraient pu être dépensés pour autre chose.

Fernand BURKHALTER fait observer que lors du précédent mandat lorsque M. LAZAR était adjoint au sport, le dojo ou la Halle Cerdan était très régulièrement squattés jusqu'à tard dans la nuit. Depuis la pose des caméras ces faits ont cessé. « Vous vous étiez opposé avec la majorité municipale dont vous faisiez partie au gardiennage de cet équipement sportif. »

Gilles LAZAR précise qu'un gardien a été affecté à l'équipement en fin de mandat.

Le Maire ajoute que la politique de gardiennage des gymnases a été initiée par la CCPH pour le CSIAG. Il se félicite de l'efficacité de ces caméras.

Le vote recueille 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.
--

* * * * *

▪ **RAPPORT N°10 : Cession de terrain rue des Fleurs à Haute Saône Numérique (HSN)**

Sébastien MANCASSOLA poursuit en exposant qu'afin de favoriser le développement des infrastructures numériques, notamment par l'installation d'un nœud de raccordement optique à Héricourt, le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique (HSN), dont le siège social est situé 23, rue de la Préfecture à Vesoul, souhaite acquérir un terrain d'environ 70 m² pour la construction d'un local technique d'environ 20 m² à proximité de la rue des Fleurs où passent de très nombreux câbles de fibre optique.

La parcelle concernée est la parcelle cadastrée section AM numéro 0359 d'une superficie totale de 331 m², propriété de la commune d'Héricourt.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur la cession à l'euro symbolique, de 70 m² environ de terrain, à prélever de la parcelle AM 0359, sachant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente à Haute-Saône Numérique.

Sylvie DAVAL déplore qu'il faille abattre deux magnifiques arbres pour la construction du local technique alors que des terrains sont disponibles à proximité. Elle tient à préciser qu'elle est pour la fibre.

Le Maire demande à Mme DAVAL qu'elle est sa proposition.

Sylvie DAVAL propose un espace juste à côté du central France Télécom.

Fernand BURKHALTER répond que cette zone est inondable donc inappropriée pour un équipement technique de plusieurs milliers d'euros. Il rappelle qu'en 2016 il y avait eu une inondation à cet endroit.

Sylvie DAVAL indique également que le terrain qui abritait l'ADAPEI pourrait être utilisé.

Le Maire lui fait observer que c'est une propriété privée.

Sylvie DAVAL propose l'espace à côté du parking du Champ de Foire.

Le Maire informe que le NRO doit être à proximité immédiate de France Télécom. Nous savons que cela nécessite de couper 2 magnifiques tilleuls, pour des raisons techniques le NRO doit être installé à cet emplacement. Les foyers d'Héricourt vont être très contents d'être desservis en haut débit. Fernand BURKHALTER partage le caractère dommageable de devoir couper ces 2 arbres et explique que nous avons essayé de nous éloigner le plus possible des habitations. L'ADAPEI a été également approchée, le propriétaire de la parcelle n'a pas voulu de cet équipement sur son terrain. On aurait pu envisager de l'y obliger mais il aurait fallu attendre 2 ans pour installer le NRO.

Un NRO équivalent a été installé il y a quelques jours à Lure et Villersexel.

Gérard CLEMENT fait remarquer que les milliers d'habitants autour d'Héricourt sont très loin d'avoir le haut débit avec 2 Méga. On peut sacrifier deux arbres pour eux. Il précise que le NRO doit être implanté à proximité des fourreaux existants puisque la fibre va les utiliser.

Sylvie DAVAL estime qu'il y a d'autres terrains disponibles tout aussi proches et rappelle que si le central téléphonique a été inondé en 2016, c'était à cause des travaux en cours sur le parking du Leclerc.

Fernand BURKHALTER déplore le manque de connaissance des dossiers de la part des conseillers municipaux d'Opposition. « Vous n'avez rien appris en 5 ans, il y a un minimum de travail à fournir. ». Ces équipements sont toujours implantés à proximité des centraux téléphoniques et des fourreaux existants.

Gilles LAZAR répond qu'il y a aussi un minimum de respect à avoir au sein de l'Assemblée.

Anne-Marie BOUCHE fait observer que les Elus d'Opposition sont bénévoles et ne touchent pas d'indemnité.

Philippe BELMONT informe que le central téléphonique est à vendre.

Le Maire répond que cela n'enlève rien à ce qu'il a dit. Le central téléphonique est le lieu de passage de la dorsale qui part de Lyon jusqu'à Besançon. C'est connu de tous. Avant de fibrer les foyers, il faut se connecter à la dorsale. Le central n'abrite plus d'équipements techniques hormis ces gaines qui sont protégées.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°11 : Lotissement AFU BELLEVUE à Tavey – Reprise des réseaux et de la voirie dans le domaine communal**

Gérard CLEMENT expose que l'Association Foncière Urbaine « Bellevue » a été créée en 2012 afin de réaliser un lotissement destiné à de l'habitat individuel à TAVEY.

Le 22 mars 2012 et le 14 mai 2012, la Commune de Tavey et le représentant de l'AFU ont signé une convention portant sur le transfert de la voirie, des réseaux et des équipements communs du lotissement, après constat de leur achèvement, à la commune de TAVEY.

Le dossier des ouvrages exécutés remis à nos services a été vérifié et le transfert peut donc être opéré. Les parcelles cadastrales concernées par le transfert et constituant la voie interne du lotissement, sont les suivantes :

- A0 1214 – A0 1215 – A0 1909 – A0 1919 – A0 1944

pour une superficie totale de 1 064 m².

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction dont les frais d'acte seront supportés par l'AFU « Bellevue » représentée par Monsieur Dominique SCHNELL domicilié 18, impasse des Côtes à TAVEY.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°12 : Assainissement – Recherche et réduction des micropolluants 2^{ème} phase : demande de subvention**

Danielle BOURGON explique qu'un micropolluant est une substance indésirable, détectable dans l'environnement à très faible concentration. Sa toxicité, sa persistance dans le milieu naturel et sa bioaccumulation ont des effets négatifs sur les organismes vivants. Par exemple, les plastifiants, détergents, métaux, hydrocarbures, pesticides, cosmétiques ou encore médicaments... sont des micropolluants.

D'un point de vue réglementaire, ils sont ciblés notamment par la directive cadre sur l'eau, la directive européenne "substances prioritaires" 2013/39/CE, et, à l'échelle nationale, l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs.

Héricourt a conduit dans les années 2011, 2012 une **recherche initiale**. Il s'agissait alors de savoir s'il y avait des micropolluants dans nos eaux rejetés par la station (donc à l'**aval**) et si oui lesquels. Aucun dépassement n'avait alors été identifié mais 12 substances furent considérées présentes significativement (3 alkylphénols, 5 chlorobenzènes, 3 métaux (le cuivre, le zinc et l'arsenic) et un pesticide (DDT-2, 4')). Elles ont fait l'objet d'une **surveillance régulière** entre 2013 et 2015. On cherchait alors à connaître l'évolution des concentrations afin de différencier les présences ponctuelles et celles chroniques.

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, il convient de passer à une 3^e phase **où est recherchée l'origine de ces substances**. C'est l'objet du diagnostic **amont** de la station d'épuration qui devra également proposer des actions préventives ou correctives.

Ce diagnostic se décline en deux volets : une première partie a déjà été conduite en liaison avec notre délégataire principalement sur plans, zonage et travail sur les codes NAF (en lien avec l'activité économique du bassin d'assainissement).

Au terme de celle-ci, seuls le zinc et l'arsenic devaient dans un premier temps faire l'objet d'investigations nouvelles, mais ces recherches devraient être étendues ultérieurement aux 12 substances surveillées. Aussi, et quand bien même nous sommes dans la norme, nous avons décidé de porter nos analyses sur les 12 substances.

Le coût de cette prestation étant évalué à 19 000€ HT, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et signer tout document à intervenir.

Sandrine PALEO demande quelle a été la conclusion de la surveillance effectuée entre 2013 et 2015 ? Il est indiqué dans le rapport que les analyses porteront sur 12 substances, faut-il s'inquiéter ?

Le Maire répond qu'un diagnostic global a été fait sur les différentes étapes. Il y a une phase d'observation, d'analyses dans le réseau. La phase suivante est l'analyse auprès des établissements qui ont été ciblés. Au cours de la 3^{ème} étape, ces établissements seront aidés pour se mettre en conformité lorsqu'ils dépassent la norme. Ce sont des programmes initiés par l'Agence de l'Eau qui subventionne.

Sandrine PALEO demande des précisions quant aux présences ponctuelles ou chroniques.

Le Maire répond que les substances ont été décelées dans les réseaux. Il convient désormais de remonter jusqu'à la source de ces substances. Chacune des entreprises ciblées répond à un cahier des charges quant à la conformité des rejets, conformité surveillée par la DREAL pour l'essentiel. L'Agence de l'Eau nous demande de déceler plus particulièrement certaines substances. Aucun particularisme héricourtois, toutes les villes le font.

Catherine DORMOY demande pourquoi ces substances n'ont-elles pas été relevées par les analyses effectuées chaque année par VEOLIA ?

Fernand BURKHALTER répond que les analyses demandées par l'Agence de l'Eau sont beaucoup plus affinées que celles de VEOLIA.

Anne-Marie BOUCHE rappelle qu'elle a alerté par deux fois pour une pollution dans le ruisseau près de la rue de l'Espérance. Aucun prélèvement n'a jamais été effectué. Maintenant que M. JADOT a été élu Député Européen des analyses sont entreprises « vous vous moquez des gens ! ».

Gilles LAZAR indique que son groupe votera ce rapport. Néanmoins, il aurait bien aimé entendre M. le Maire et Mme l'Adjointe à l'Environnement quant à la macro pollution induite par l'incendie sur le site de l'entreprise DERICHEBOURG, notamment une intervention plus nette et plus claire « La municipalité accepte l'étalement urbain sur la Ville d'Héricourt, accepte même que des bouteilles d'eau en plastique soient mises à la disposition des élus dans cette enceinte alors qu'une campagne nationale voire mondiale lutte contre les bouteilles plastiques, franchement cela manque de cohérence. ».

Danielle BOURGON déclare que la station d'épuration est en bon état. Par les analyses mentionnées dans le rapport, on veut savoir qui rejette la pollution. C'est un point positif. Concernant l'incendie DERICHEBOURG, Mme BOURGON précise qu'elle était présente sur le site ainsi que M. le Maire toute la soirée le jour du sinistre. Quant au respect de l'Environnement, l'Adjointe à l'Environnement rappelle que M. LAZAR était de ceux qui ont demandé l'autoroute Langres/Vesoul alors qu'elle était contre.

Laurent LE GUEN demande à qui faut-il s'adresser pour avoir les résultats des analyses effectuées entre 2013 et 2015 ?

Le Maire répond qu'il faut lui en faire la demande et il transmettra aux services techniques.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°13 : Actions Jeunesse Citoyenne des vacances de février et avril – Autorisation de versement de la bourse éducative**

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse expose que durant les vacances de février 2019, 10 jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne du 18 au 22 février. Dans un but de sensibilisation à la sécurité routière et aux piétons, 9 silhouettes d'enfants ont été réalisées sur des supports en bois avec l'accompagnement artistique et technique de M. GRUX.

Ces panneaux viennent compléter les silhouettes déjà présentes à Héricourt.

L'action a été complétée d'une séance de sensibilisation animée par l'association de Prévention Routière en direction des participants.

Le même type d'action a été mené du 15 au 19 avril dernier : une dizaine de jeunes ont participé à un chantier de rafraîchissement de la façade extérieure du vestiaire du Stade de la Lizaine dans le cadre d'une action jeunesse citoyenne.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le versement d'une bourse éducative d'un montant individuel de 160€ aux jeunes ayant participé à ces deux Actions Jeunesse Citoyenne.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°14 : Personnel Territorial**

Le Maire expose que dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et de l'animation des clubs initiés par le Centre Socioculturel Simone Signoret, il est nécessaire de renforcer les services municipaux pour une période déterminée du 30 septembre 2019 au 26 juin 2020 inclus.

A ce titre, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1°, permet le recrutement d'agents contractuels précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Il propose en conséquence de : de créer pour la période du 30 septembre 2019 au 26 juin 2020 inclus :

- Dans le cadre du CLAS, 10 emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 8/35^{ème}. Les agents seront rémunérés, après service fait, sur la base des heures réellement effectuées. La rémunération sera calculée par référence aux indices de rémunération du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.
- Dans le cadre de l'animation des clubs du Centre Socioculturel Simone Signoret, 8 emplois non permanents d'adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, dont le temps de travail pourra être établi au maximum à hauteur du temps complet. Les agents seront rémunérés, après service fait, sur la base des heures réellement effectuées. La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération du grade retenu après prise en compte des critères suivants : les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue et l'expérience professionnelle.

Et demande à être autorisé à recruter des agents contractuels en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Concernant la Protection sociale complémentaire – renouvellement de la convention de participation, **le Maire** expose que les agents et les retraités de la Ville, du CCAS, de la CCPH et du SIVU des 5 communes du pays d'Héricourt bénéficient à ce jour d'un contrat collectif de mutuelle complémentaire santé souscrit

auprès de la MMC avec adhésion facultative via une convention de participation prévu par le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Les bénéficiaires de la protection sociale complémentaire sont tous les agents et les retraités de la collectivité.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

► La labellisation pour laquelle la collectivité n'a aucune procédure de sélection à mettre en place :

- les agents peuvent souscrire de façon individuelle au contrat labellisé de leur choix,
- la collectivité verse sa participation aux agents ayant souscrit un contrat labellisé sur production d'une attestation de leur assureur.

► La convention de participation après une procédure de mise en concurrence :

- la collectivité sélectionne après avis du comité technique un seul contrat par un appel à concurrence et sur la base d'un cahier des charges,
- la convention est conclue pour une durée de 6 ans. Elle peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder un an,
- les agents adhèrent s'il le souhaite au contrat collectif souscrit par la collectivité,
- la collectivité verse sa participation uniquement aux agents qui ont adhéré au contrat collectif.

En effet cette procédure apparaît comme la plus favorable pour les agents car elle permet :

- d'élaborer un contrat de groupe sur mesure spécifique à la collectivité (labellisation = contrat standard),
- de négocier au mieux les prix et les garanties avec les assureurs (labellisation = impossibilité de négocier),
- une équité entre les agents, mêmes garanties, rapport cotisation/participation identique (labellisation = une participation identique pour des garanties différentes).

Un avis d'appel public à la concurrence sera donc lancé courant juillet avec l'aide de la société ARIMA CONSULTANTS Grand Est d'Entzheim (67), celui-ci sera commun à la Ville, au CCAS, à la CCPH et aux communes membres intéressées.

Le cahier des charges reprendra les garanties actuelles avec l'intégration des modifications applicables au 1^{er} janvier 2020.

Le comité technique a émis un avis favorable quant à la procédure de conventionnement de la participation après procédure de mise en concurrence.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser :

- le renouvellement de la procédure de la convention de participation.
- La mise en concurrence pour la passation de la convention de participation.

Toujours au titre de la Mutuelle, **le Maire** poursuit en expliquant que l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics prévoit qu'il peut être constitué des groupements de commandes entre les collectivités territoriales afin de coordonner la passation de leurs marchés publics dans un souci de rationalisation des coûts et d'homogénéisation.

Afin d'en définir les modalités de fonctionnement, une convention doit être établie.

La convention vise à approuver un groupement de commandes entre la Ville d'Héricourt, le CCAS d'Héricourt, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et aux communes membres intéressées afin de procéder au renouvellement de la convention de participation de la mutuelle des agents.

S'agissant d'un projet global, la Ville d'Héricourt a demandé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une couverture de complémentaire santé dont l'attributaire est la société ARIMA CONSULTANTS Grand Est d'Entzheim (67) pour un montant d'honoraires de 3700 €HT déplacements inclus. La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la Ville d'Héricourt prendront à leur charge, à part égale, le coût de la prestation soit 1 850 € HT chacun.

Le CCAS d'Héricourt, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et les communes membres, délégueront la conduite de la maîtrise d'œuvre à la Ville d'Héricourt.

Ceci exposé, il est demandé à l'Assemblée :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Héricourt le CCAS d'Héricourt, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et les communes membres

intéressées en vue de la passation du renouvellement de la convention de participation de la mutuelle des agents.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 10 abstentions des deux Oppositions Municipales.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°15 : Lotissement La Craie – Adoption du CRAC pour 2018**

Martine PEQUIGNOT expose que la Ville a confié à SEDIA (ex SOCAD), par convention de concession en date du 08 juillet 2011, **le soin d'aménager 12 hectares au lieu-dit La Craie** sur une superficie de terrain de 19 hectares dont plus de 68 % appartenaient à la Ville d'Héricourt au départ.

Cette concession a été signée **pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 08 juillet 2021** sachant qu'elle intègre également la mission d'acquisition des terrains confiée initialement à la Société Centrale d'Équipement du Territoire.

La première tranche de cette opération concerne 3 hectares environ de terrain sachant que les travaux de viabilisation ont été réalisés en 2012 pour être poursuivis en 2013. La commercialisation des premiers lots initiée en 2013 et qui s'est poursuivie sur 2014, a connu un net ralentissement à partir de 2015. A ce jour, les 30 lots qui ont fait l'objet de cette première tranche sont vendus ou réservés.

Au cours de l'année 2018, **5 actes de vente** ont été signés et 3 font actuellement l'objet d'un compromis de vente. Depuis 2019, 3 lots ont été vendus dont les lots 27 et 28 à Habitat 70 représentant à eux seuls 6 parcelles. Au total, **15 parcelles** ont trouvé preneur depuis 2018.

Le bilan 2018 arrêté au 31 décembre 2018, fait apparaître un cumul des dépenses de 2 074 013 € contre 1 505 374 € de recettes propres à l'opération, soit un déficit de **568 639 €**. Il est toutefois important de préciser que le déficit constaté ne correspond pas à un réel déficit dans la mesure où le bilan au 31/12/2018 intègre les acquisitions et les frais d'études réalisées de manière anticipée pour les tranches 2 et 3, et ce pour un montant total de **723 274 €**.

Le bilan prévisionnel définitif de cette première tranche - *après finalisation notamment des travaux de voirie, encaissement des dernières cessions et consolidation de l'avance de 450 000 € en participation* - fait apparaître un déficit de **532 177 €**.

Ce déficit de la tranche 1 cumulé à la participation estimée de la Ville pour les tranches 2 (110 669 €) et 3 (201 056€) porterait l'engagement de la Ville à **843 902 €**.

Au final, toutes tranches confondues, le montant total des participations financières de la Ville au titre de l'opération s'élèverait à 1 902 842 €, étant entendu qu'aucun engagement de n'a été pris sur la réalisation des tranches 2 et 3. Une réflexion est actuellement en cours sur le sujet avec la SEDIA :

- 608 940 € versés au 31 décembre 2018 :
 - o avance de 75 000€,
 - o versement d'une participation complémentaire de 150 000€ liée à la décision de diminuer le prix de vent des lots individuels de 82.96€ HT/m² à 70 € HT/m²
 - o reversement au budget de l'opération du manque à gagner lié à la cession des parcelles 27 et 28 à Habitat 70, soit 106 505 € HT
 - o Compensation du manque à gagner lié à la cession de 10 parcelles, soit 124 479.52 € HT et versement d'une compensation de 152 955 € correspondant à l'acquisition des terrains Roth et Pleignet/Valcher
- 450 000 € en 2019 au titre de la Consolidation de l'avance de 450 000 € en 2019. Pour rappel cette dépense a donné lieu à l'encaissement d'une recette du même montant au moment de son versement
- 532 177 € : Déficit prévisionnel de la Tranche 1
- 311 725 € : Participations prévisionnelles des Tranche 2 et 3

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- approuver le compte-rendu annuel à la collectivité 2018 arrêté au 31 décembre 2018,
- autoriser la SEDIA à transformer l'avance de 450 000 € en participation définitive
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de concession actant le nouveau bilan financier prévisionnel.

Sylvie DAVAL renouvelle sa demande portant sur l'obtention d'un tableau récapitulatif la participation de la Ville à cette opération depuis son commencement. Elle constate qu'à chaque fois que le tarif diminue, la

Commune est régulièrement sollicitée pour combler le manque à gagner. Des incohérences existent entre le tableau financier et le rapport détaillé, notamment au niveau des chiffres et qui paie quoi. Elle demande des éclaircissements quant à la transformation de l'avance de 450 000€ en participation définitive.

Fernand BURKHALTER explique la genèse de l'opération et son contexte : quand la zone a été créée, la Ville a apporté un certain nombre de terrains qui lui appartenaient. En contrepartie la SEDIA a versé au budget de la Commune 450 000€. Par ailleurs la Ville a versé 450 000€ d'avance qui prémunit contre les risques de l'opération.

Sylvie DAVAL observe que Mme PEQUIGNOT a indiqué que les comptes étaient en déficit alors que le CRAC indique que les comptes clos au 31/12/2019 montrent une trésorerie positive.

Le Maire déclare qu'il ne faut pas confondre la trésorerie et le bilan d'une opération.

Sylvie DAVAL réitère sa demande d'un tableau clair de toutes les dépenses.

Le Maire indique que tout se trouve dans le document y compris le tableau.

Le rapport est voté à la majorité compte tenu d'une voix contre de Mme Sylvie DAVAL et 9 abstentions des deux Oppositions Municipales.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°16 : Modification de la carte scolaire – Scolarisation des enfants de Chagey à Héricourt**

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education expose que pour assurer de façon pérenne la scolarité des enfants de CM1 et CM2, à la rentrée de septembre 2019, le Conseil Municipal de la commune de Chagey, en accord avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, s'est prononcé favorablement le 8 avril dernier quant à la scolarisation de ces élèves à Héricourt.

Je vous propose de modifier notre carte scolaire en vue d'accueillir ces enfants au groupe scolaire G. Poirey à compter de la prochaine rentrée scolaire, ce qui permettra de lever la menace de fermeture d'une classe dans cet établissement.

En ce qui concerne le transport scolaire, nous avons saisi le 28 mai dernier le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, afin qu'il l'organise matin/midi et soir dans le cadre de sa compétence « transports scolaires », sachant que les horaires de l'école Poirey demeurent inchangés, à savoir :

- 8H15/11H15 – 13H15/16H15

A ce jour, 7 enfants sont concernés.

Gilles LAZAR comprend bien qu'il faille trouver des solutions pour prévenir les fermetures de classe. Toutefois il estime qu'on assiste à « un espèce de tripatouillage » qui va très vite atteindre ses limites. Cette décision appartient en premier à la commune de Chagey, toutefois c'est un signe qui n'est pas très positif pour la Ville d'Héricourt de voir des classes fermer voire menacées de fermeture les unes après les autres.

Le Maire souhaite nuancer fortement le propos de M. Gilles LAZAR. En comparaison, la commune de Vesoul a perdu la moitié de ses effectifs scolaires, puisque 3 groupes scolaires ont été fermés et vendus. Ce n'est pas le cas à Héricourt, tous les groupes scolaires ont été maintenus avec un effectif moyen de 4 classes comme le Maire s'y était engagé en 2014. Ici ou là, nous nous efforçons de combler les classes en accueillant des enfants de villages avoisinants. Un étalement urbain plus important aurait peut-être permis d'éviter les menaces de fermeture. L'étalement urbain c'est le lotissement du Chemin Vert, de la Charine, de St Valbert où les populations se plaisent. Ce sont effectivement des hectares pris à l'agriculture, mais sans ces lotissements Héricourt aurait seulement 6 000 habitants et aurait perdu sa poste, son commissariat, ses services publics.... Le projet de réorganisation des services du Trésor Public est un autre problème qui résulte d'une volonté ancienne des gouvernements depuis plusieurs années en vue d'effectuer des économies dans la Fonction Publique d'Etat. Le mouvement s'est accéléré avec la dématérialisation. « Acceptez la modernité, vivez avec votre temps ! Je suis pour une société moderne, développée, dématérialisée et l'industrie héricourtoise s'est adaptée à cette modernité puisqu'elle gère des équipements

informatiques y compris de grandes villes. ». Fernand BURKHALTER informe avoir récemment visité une entreprise à Héricourt qui gère des équipements centraux informatiques de grande importance.

Gilles LAZAR regrette d'entendre le Maire dire qu'il est pour la fermeture de la Perception.

Le Maire nie avoir approuvé le projet de réorganisation des services du Trésor. Il explique qu'il y a depuis de très nombreuses années une « saignée » des effectifs dans les perceptions et les postes comptables liée à la dématérialisation des actes.

Sylvie DAVAL est inquiète pour les communes qui voient leurs enfants scolarisés à Héricourt. "Vous déshabillez Paul pour habiller Pierre » Il lui semblait que la carte scolaire faisait en sorte que les dérogations ne soient plus acceptées et que la plupart des parents demandaient à ce que les enfants restent à Héricourt.

Catherine DORMOY demande si les enfants scolarisés au Collège privé St Joseph pourront bénéficier des transports scolaires ?

Fernand BURKHALTER répond oui à titre dérogatoire, si la ligne existe et en fonction de la place dans le bus. Il y a effectivement des élèves qui ne sont pas transportés ceci sans ostracisme. Les dérogations sont accordées uniquement en fonction des lignes existantes.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 10 abstentions des deux groupes d'Opposition Municipale.

* * * * *

- **RAPPORT N°17 : CCPH – Demande d'un fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles »**

Dominique VARESCHARD expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000€ est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012 par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la Ville d'Héricourt.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter le versement mensuel d'un fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000€.

Catherine DORMOY déclare que donner un fonds de concours « c'est génial », toutefois il faudrait que les enseignants soient motivés à enseigner.

Le Maire répond que ce fonds de concours vise à entretenir les écoles héricourtoises et ne souhaite pas faire de commentaires.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°18 : Concert spectacle de la chorale du collège Pierre et Marie Curie à l'Axone en 2021 – Participation de la Ville d'Héricourt**

Patrick PAGLIA expose que la chorale du Collège Pierre et Marie Curie organise traditionnellement son spectacle de fin d'année à la Cavalerie.

Pour ces 20 ans d'existence, la Chorale ambitionne en 2021 de réserver la salle de l'AXONE pour une représentation unique à laquelle seront conviés les anciens élèves qui ont fait la renommée de ce spectacle.

Le budget prévu pour cette manifestation est évalué à 75 000 €

Aussi, la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes entendent soutenir cette belle manifestation en réservant une subvention de 10 000 € pour chacune des deux collectivités. Un premier versement de 5 000 € interviendrait dès cette année ; le solde sera versé sur la base d'une convention à venir.

Par ailleurs, et dans l'éventualité où l'association ne remplirait pas son objectif de réunir 3 000 spectateurs, la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes se porteraient garants pour un montant total compris entre 5 à 10 000 €.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à :

- Attribuer une subvention de 10 000 € à la chorale du Collège dont 5 000 € seront versés dès cette année

- Signer la convention à venir quant au versement du solde de la subvention
- S'engager sur le versement d'une garantie compris entre 5 et 10 000 € le cas échéant

Gilles LAZAR explique avoir assisté à la présentation de ce projet fort intéressant et avoir entendu M. BURKHALTER faire la promesse « vous aurez 25 000€ ». Il s'étonne de cette projection au-delà des élections municipales de 2020 pour ce rapport qui aurait pu attendre 2020. M. Gilles LAZAR estime que c'est une démarche purement électorale. Néanmoins son groupe votera pour ce projet.

Le Maire répond qu'il n'a pas évoqué le montant de 25 000€, peut-être un vice-président. M. BURKHALTER affirme s'être engagé lors de cette présentation, connaissant l'organisation de ce type de spectacle et le fonctionnement d'une salle comme l'Axone, à participer au financement, sachant que la réservation de la salle exigeait un versement quasiment immédiat pour une échéance à une voire deux années. Il n'y a aucun calcul électoral dans cet engagement.

M. le Maire salue le travail effectué par M. JACQUOT, même si le projet est un peu cher, la culture ne s'autofinance pas dans la plupart des cas. Elle nécessite le concours de fonds publics.

Rémy BANET observe que s'il lit le rapport, la Ville s'engage à donner une garantie éventuelle. « Vous nous demandez donc de voter des choses jusqu'en 2021, vous engagez le futur. »

Le Maire répond qu'il faut avancer, et parfois conventionner sur plusieurs années. Il fait remarquer que peu de collectivités haut-saônoises peuvent mettre 20 000€ sur un seul spectacle ainsi qu'une garantie de 10 000€ sur un spectacle éphémère comme le font la Ville et le Communauté de Communes. C'est un beau projet que le Maire est heureux et fier d'accompagner.

Martine PEQUIGNOT déplore qu'un procès soit fait concernant le versement de cette subvention. Les échanges des uns et des autres sous-entendent-ils que si la majorité municipale devait changer en 2020, l'aide financière ne serait pas versée ? Il faut le dire, mais si tout le monde est d'accord pourquoi discuter.

Anne-Marie BOUCHE déclare que l'association FIT FORM qu'elle préside fera un don à la chorale du Collège Pierre et Marie pour l'organisation de ce spectacle.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°19 : Information sur les décisions prises par le Maire depuis la séance du 12 avril en vertu de la délégation de l'Assemblée**

Le Maire expose que conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 07 janvier 2019, les Elus ont été rendus destinataires de la liste des décisions de gestion courante prises par le Maire depuis la séance du 12 avril 2019. Ce document vous est transmis à titre d'information.

Anne-Marie BOUCHE demande quel est le montant maximum que le Maire peut engager au nom de la Commune sans en référer au Conseil Municipal ?

Fernand BURKHALTER répond que la délégation que lui a accordée l'Assemblée est pleine et entière, sans aucun montant maximal.

Ce rapport n'appelle pas d'observations et ne donne pas lieu à un vote.

* * * * *

- **RAPPORT N°20 : Motion de soutien aux salariés de General Electric**

Martine PEQUIGNOT propose la motion suivante au nom de la Majorité Municipale :

« Mardi 28 mai 2019, la direction de General Electric annonçait un plan de 1 050 suppressions d'emplois en France, dont 792 dans sa branche turbines à gaz basée à Belfort et 250 dans les fonctions supports. Cette décision crée une vive émotion d'autant plus qu'elle n'a nullement été concertée avec les pouvoirs publics et que quatre ans plus tôt, en rachetant la branche énergie d'Alstom, General Electric promettait la création de 1 000 emplois nets.

Un engagement non tenu, qui valut au groupe le paiement, début 2019, d'une pénalité de 50 millions d'euros (50 000 euros par emploi non créé), venue abonder un fonds de réindustrialisation, comme le prévoyait l'accord passé avec l'Etat lors du rachat signé en 2015. Non seulement GE n'a pas créé ces 1 000 emplois, mais il s'apprête à en détruire autant.

Les conséquences de ce plan social se mesureront bien au-delà du Territoire de Belfort. Par sa proximité immédiate, la Haute-Saône compte à la fois des entreprises sous-traitantes de GE, mais également de nombreux salariés résidant sur le secteur de Champagny, d'Héricourt et plus généralement dans l'Est de notre département.

C'est donc toute une région qui sera impactée par la fermeture du site. Les Elus de la Majorité Municipale soutiennent toutes les opportunités de diversification du site industriel de Belfort, qu'elles concernent General Electric ou toute autre entreprise, et de multiples possibilités émergent déjà :

- Une première opportunité consiste à mettre en œuvre le plan dit de « grand carénage ».
- Une seconde, qui fut celle évoquée par le Ministre de l'économie lors de sa visite du site de Général Electric le 3 juin, consiste à diversifier l'outil industriel de Belfort dans le domaine de l'aéronautique.
- Une autre réside dans le développement du digital avec la possibilité de faire de Belfort un centre mondial de développement des jumeaux numériques de centrales, dont l'objectif est de simuler le comportement théorique d'une centrale électrique.
- Une dernière passe par la création d'une filière industrielle de l'hydrogène-énergie

Ces opportunités nécessitent l'intervention des pouvoirs publics pour être susceptibles de se concrétiser et d'aboutir à la création d'emplois à Belfort, et plus largement dans le Nord Franche-Comté.

Ainsi, les Elus du Conseil Municipal d'Héricourt s'associent à Belfort et son agglomération, considérant que le plan social projeté par le groupe General Electric impactera directement le tissu économique de notre territoire et qu'il est indispensable de garantir un avenir industriel au site pour préserver notre bassin d'emplois.

Les Elus du Conseil Municipal d'Héricourt apportent leur entier soutien aux salariés dont une partie réside sur notre territoire, et accompagnent les initiatives prises par les élus locaux. Ils demandent également une révision drastique à la baisse du plan social jugé excessif par l'ensemble des pouvoirs publics. »

Anne-Marie BOUCHE fait la déclaration suivante : *« General Electric : les carences de l'Etat-Stratège face à une entreprise mondiale. Le plan social annoncé par GE avec la suppression de 1 050 emplois dont 800 dans la branche turbine à gaz sur les sites de Belfort et Bourogne fait réagir Michel RAISON – Sénateur de Haute-Saône. Le groupe General Electric met en avant une forte et rapide contraction du marché mondial. Mais, de la création annoncée de 1 000 postes en France lors de la reprise, nous comptabilisons désormais 1 000 suppressions de postes. Il s'agit d'une nouvelle épreuve pour les salariés du groupe et d'une très mauvaise nouvelle pour le département du Territoire de Belfort, pour le bassin industriel du Nord Franche-Comté ainsi que pour la Haute-Saône dont au moins quatre entreprises sous-traitantes de GE devraient être impactées et plusieurs centaines d'habitants salariés de GE. En 2015 M. Emmanuel MACRON était Ministre de l'Economie et des Finances et vantait le choix de GE aux salariés. Belfort a un avenir industriel Cet avenir industriel fait partie d'abord des engagements pris de part et d'autre et ces engagements sont suivis par le Gouvernement. Cet échec met en évidence les carences et erreurs de l'Etat-stratège face à une entreprise mondiale. Je terminerai mon intervention par cette phrase : quand les loups sont les juges, le poulet est toujours coupable ! ».*

Philippe BELMONT déclare que la manifestation de samedi dernier lui a rappelé celle qui a eu lieu en novembre 1979 lors de la grève du Centenaire d'Alstom. Il poursuit par la déclaration suivante : *« General Electric n'a pas tenu ses engagements. La turbine à combustion est indispensable à la transition énergétique. C'est une alternative au charbon dans les pays qui l'utilisent massivement (Allemagne, Pologne, République Tchèque). C'est une technologie nécessaire pour compenser l'intermittence des énergies renouvelables tant que des solutions de stockage viables ne seront pas trouvées. C'est une technologie qui permettra de valoriser le bio-méthane produit à partir des déchets agricoles.*

Aucun licenciement n'est acceptable. C'était la promesse de General Electric en 2015 à l'occasion du rachat de la branche énergie d'Alstom : maintenir tous les emplois et même en créer de nouveaux. Le Gouvernement doit tout mettre en œuvre pour faire respecter cet engagement. Il en a les moyens.

Les mensonges du Gouvernement doivent cesser. Le marché des turbines à gaz ne s'effondre pas, bien au contraire. C'est un élément incontournable du mix énergétique dans un secteur en constante expansion. Si elles ne sont pas fabriquées à Belfort, les turbines à gaz le seront ailleurs : Etats-Unis, Hongrie...

1 050 suppressions d'emplois à General Electric c'est 4 000 emplois dans la région de menacés. Lors de la vente d'Alstom à General Electric, M. MACRON était Ministre des Finances. Aujourd'hui, le Directeur Général de General Electric est un ancien conseiller du Président.

J'en terminerai en pensant à Peugeot Hérimoncourt, Faurecia à Mandœuvre, à l'entreprise Meubles Parisot à St Loup S/Semouse. L'annonce du plan a été faite 2 jours après les élections européennes.»

Gilles LAZAR fait remarquer qu'un rapport inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal dont le texte est communiqué le jour de la séance sur table, c'est manquer de respect vis-à-vis de l'Opposition Municipale. M. LAZAR informe avoir également été présent lors de la manifestation samedi dernier, et dit avoir vu le Maire qui cherchait la banderole du Parti Socialiste.

Gilles LAZAR déplore que le texte de la motion tel qu'il est proposé soit expurgé de certaines phrases reprises par la motion qui circule dans l'aire urbaine, ceci pour ne pas gêner certaines personnes. Les phrases mettant en cause l'engagement du Président de la République Emmanuel Macron et du Gouvernement ne s'y trouvent plus.

M. LAZAR propose de remettre dans cette motion les responsabilités des uns et des autres et de demander au Gouvernement et au Président de la République de faire en sorte que le site perdure à Belfort. « Macron tient ses promesses » était le cri de tous les manifestants samedi. « Vous ne voulez pas froisser le parti de La République en Marche mais vous avez tort, vous allez froisser les travailleurs d'Alstom et les travailleurs en général ».

Le Maire répond que la motion qui est proposée est celle de la Majorité Municipale dont M. LAZAR ne fait pas partie. Il n'y a pas d'ambiguïté. Que sont les pouvoirs publics si ce n'est le Gouvernement ? Le terme pouvoirs publics est un terme générique. « Nous ne faisons pas dans la linguistique, nous faisons dans l'action. Ce texte dont nous sommes à l'origine, a été approuvé par diverses instances ». Le Maire se dit très heureux que la manifestation ait rassemblé entre 5 et 10 000 personnes. Ce n'est pas la première fois que Belfort doit faire front. On assiste à des dépeçages successifs de notre industrie. Néanmoins, l'industrie a de beaux jours devant elle mais il faut qu'elle sache s'adapter. L'Europe doit s'y atteler ainsi que le Gouvernement Français qui a mis en place les contrats « territoire d'industries » pour accompagner les collectivités. Nous sommes un territoire présent dans ce dispositif signé par l'Aire Urbaine. M. BURKHALTER informe que dès la semaine prochaine il saisira qui de droit pour que ce fond de 50 millions d'euros puisse bénéficier aux entreprises héricourtoises. Notre pays a besoin d'industries.

Le Maire se dit être à côté de tous les salariés, notamment ceux d'Héricourt tels employés qui se désolaient lors de l'incendie sur le site de Derichebourg car ils craignaient pour leur emploi.

Sandrine PALEO qualifie la motion présentée de « timide ». Celle présentée par le Grand Belfort est beaucoup plus virulente et c'est elle qui sera présentée par toutes les mairies.

Le Maire explique qu'il n'envisage pas d'ajouter les phrases demandées et entend ne pas « entrer dans des jeux politiques ». Il demande que les Elus héricourtois se rassemblent autour de cette motion.

Philippe BELMONT déclare que la manifestation de samedi était importante mais il ne faut pas en rester là. Plusieurs manifestations seront nécessaires.

Gilles LAZAR explique la décision de vote de son groupe qui a démontré son soutien aux salariés par sa présence à la manifestation. Le Front de Gauche et Républicain ne participera pas au vote de cette motion parce qu'elle ne répond pas aux exigences du moment et qu'elle ne met pas en évidence les responsabilités du Gouvernement en place dirigé par M. Edouard Philippe et le Président de la République M. Emmanuel Macron.

Catherine DORMOY déclare qu'Alstom a été bradé par les américains. Elle estime que le Maire participe indirectement à ce qui arrive aux salariés puisqu'il soutient le gouvernement en place.

Le Maire invite les Elus à se rassembler autour de la motion, pensant c'est bien triste pour les salariés de General Electric que les Elus héricourtois soient divisés sur ce sujet.

La motion est adoptée à l'unanimité, le Front de Gauche et Républicain ne participant pas au vote.

* * * * *

Au chapitre des questions diverses, **le Maire** indique que la question diverse présentée par Anne-Marie BOUCHE était hors délai, elle ne sera donc pas évoquée en séance. Mme BOUCHE s'insurge et déclare que sa question dérangeait mais qu'elle la présentera lors de la prochaine séance.

La parole est donnée à **Mme Sylvie DAVAL** qui parle au nom du collectif du quartier des poètes sans aucune appartenance politique.

« Pour faire suite à l'incendie de Derichebourg du 31 mai, après votre réunion publique qui n'a absolument pas répondu aux attentes des habitants.

Nous attirons votre attention suite à l'incendie qui n'a fait que confirmer la dangerosité du site. Les habitants du quartier, les Elus du Front de Gauche et Républicain, vous ont régulièrement alerté sur le fonctionnement polluant de l'entreprise.

Le jour de l'incendie, nous avons pu constater que vous preniez à la légère cet incident : pas de mises en sécurité des abords du site (l'incendie s'est déclaré vers 17H, la police est arrivée sur les lieux vers 19H). Malgré les immenses fumées très nocives, les odeurs qui ont duré plus d'une semaine, les retombées de cendres toxiques, aucune mesure à ce jour a été prise.

Nous avons demandé que des analyses soient faites, mais à ce jour votre seule réponse : c'est un ICPE, il respecte la réglementation. Tout va bien !!!

Pour rappel, vos prédécesseurs avaient pris le parti des habitants contre l'entreprise. L'arrêt du recyclage des frigos, des analyses PCB effectuées.

Nous attendons aujourd'hui que vous preniez vos responsabilités et comme vos prédécesseurs d'engager des analyses et des mesures vis-à-vis de Derichebourg comme par exemple de les envoyer à la zone des Guinnottes ou des Coquerilles.

Pouvez-vous à ce jour prendre un engagement d'engager des analyses air, terrain, de demander des analyses sonores par des services de l'Etat et non par Derichebourg, de donner une réponse par Veolia pour le problème de l'eau constaté le samedi très rapidement ? ».

Le Maire répond qu'il était aux côtés des habitants le soir même du sinistre. Il a pu constater l'importance de cet incendie. Toutes les mesures de sécurité ont été prises. Il y avait un agent d'astreinte ce vendredi de pont de l'Ascension, qu'il tient d'ailleurs à remercier ainsi qu'un agent volontaire car tous deux sont restés sur le site jusqu'à tard dans la soirée.

La police est arrivée ensuite, la régulation de la circulation a été compliquée. Les habitants présents ne reculaient pas devant la fumée, il y avait des explosions dont on a su après coup que ce n'était pas des produits mais des pneus. Le Maire a accompagné les pompiers sur le site, il a été présent jusqu'à passé minuit. Le lendemain matin il était présent à 7H du matin, des mesures ont été prises par les pompiers qui ont pompé dans le bassin de rétention des eaux qui était presque plein et éviter ainsi de solliciter encore plus le réseau d'eau potable en raison de la sécheresse. Le Maire précise à ce propos qu'il est tout à fait normal que l'eau soit trouble lorsque des bornes à incendie ont été utilisées. Il n'y a pas eu d'alerte à la pollution des eaux. Tout le site est bétonné, un bassin de rétention est présent, il a d'ailleurs récolté toutes les eaux déversées par les pompiers qui ont été évacuées par la suite après avoir été à nouveau reversées en circuit fermé.

L'entreprise a pris des mesures pour retraiter les eaux du bassin dans une unité spécialisée tandis que les plastiques ont été évacués progressivement, ce qui a expliqué la persistance des odeurs pendant un certain nombre de jours, presque une semaine.

La société a promis des analyses effectuées par un laboratoire indépendant recommandé par la DREAL. 40 prélèvements ont été pratiqués jeudi et vendredi dernier, de sol, des feuillages des arbres du quartier etc...

L'établissement Derichebourg est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui a obtenu toutes les autorisations nécessaires. Le dernier arrêté d'autorisation a d'ailleurs été pris quelques jours avant le sinistre. Peut-être y a-t-il un dépôt trop important de matières plastiques, mais il faut attendre les conclusions de l'étude environnementale qui devraient être communiquées fin juillet. Ce sont des analyses comparatives par rapport aux sites proches, parce que les sols peuvent avoir été pollués avant l'incendie. Certaines contaminations peuvent être naturelles, telles celles à l'arsenic dans certains sols ou étangs.

Si quelques habitants sont désireux de visiter le site, le Maire est à leur disposition pour vérifier que tout a bien été enlevé, vérifier les registres de contrôles etc. Le déplacement du site n'est pas à l'ordre du jour.

Fernand BURKHALTER observe enfin que Mme Sylvie DAVAL s'exprime au nom du collectif du quartier des poètes, mais le texte de la question diverse est signé du Front de Gauche et Républicain qui lui fait bien de la politique.

Sylvie DAVAL rappelle que M. le Directeur de Derichebourg a fait passer une feuille lors de la réunion en Mairie, sur laquelle les habitants qui le souhaitent pouvaient s'inscrire en vue d'une visite du site. A ce jour aucune nouvelle.

Le Maire répond que cette visite aura lieu à l'automne en concertation avec la Direction de l'entreprise, probablement fin septembre/début octobre. Entretemps, un petit groupe peut venir s'il le souhaite.

Sylvie DAVAL indique que le collectif a informé M. le Préfet de sa démarche et a transmis les courriers que MM. Jean-Pierre MICHEL et Jean-Michel VILLAUME ont rédigés. Mme DAVAL indique s'être trouvée derrière un camion citerne qui sortait du site dont l'odeur était intenable. Au vu de l'état du mobilier de jardin et des

toitures des maisons avoisinantes ainsi que les odeurs pendant plus d'une semaine, Mme DAVAL estime que les produits utilisés par cette entreprise ont un caractère de dangerosité. Elle indique par ailleurs avoir à plusieurs reprises alerté quant à des incendies sur ce site photos à l'appui, ceci sans retour de la part de M. le Maire.

Le Maire concernant les incendies, affirme avoir été avec des habitants sur place, ces derniers lui ont dit n'avoir jamais été sur le site pour constater les feux. Il rappelle en outre que les déchetteries sont également des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) tout comme l'entreprise Derichebourg. Elles aussi stockent des déchets, qui peuvent avoir quelques nuisances en cas d'incendie. Seule la Ville d'Héricourt a accepté d'accueillir la nouvelle déchetterie, les villages avoisinants ayant refusé pour des raisons de circulation automobile. Les déchets du quotidien qui s'y trouvent ne sont pas classés dangereux, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas sans incidence sur l'environnement. Lorsqu'ils brûlent ils se consomment et polluent. Les sociétés de recyclage des déchets sont des sociétés de propreté, destinées à collecter et recycler les déchets comme Derichebourg. Heureusement qu'elles existent.

Anne-Marie BOUCHE fait remarquer que le compte-rendu de la séance du 18 février 2019 n'a pas été soumis à approbation de l'Assemblée.

Le Maire fait voter le procès-verbal de la séance du 18 février 2019, document qui est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H15

Le Maire